

L'Insatiable > Brèves > **Passer de l'ALERTE à la LETTRE, c'est au salon « DES LIVRES ET L'ALERTE (...)**

Passer de l'ALERTE à la LETTRE, c'est au salon « DES LIVRES ET L'ALERTE »

mercredi 23 novembre 2016, par [L'équipe](#)

SALON "DES LIVRES ET L'ALERTE", 26 et 27 novembre 2016

Maison des métaux (94 rue Jean-Pierre Timbaud, Paris 11)

Entrée libre et gratuite

Cassandra/Horschamp - L'Insatiable sera disponible à la librairie du Salon

Rencontres autour "Des livres et l'alerte" pour encourager à l'écriture et la promouvoir, réfléchir sur le lancement d'alerte, et le rôle de celles et ceux qui la déclenchent.



A l'heure où tous les médias parlent de la protection des lanceurs d'alertes, des procès dits LuxLeaks ou Tefal, ou de l'absence de procès Servier/mediator, de l'indiscutable alerte environnementale et climatique, **le salon « Des Livres et l'Alerte », en présence de lanceuses et lanceurs d'alerte, de citoyens vigilants, de journalistes et de personnalités**, sera l'occasion de présenter ce qui s'écrit et se publie, de permettre la rencontre d'auteurs rigoureux avec le monde de l'édition, de réfléchir à ce qui entoure le lancement de l'alerte.

Qu'il s'agisse d'**Alerte environnementale ou sanitaire, politique ou financière, les intérêts s'affrontent**. Le monde des affaires souhaite protéger le secret, le monde politique y aspire tout en tenant un discours sur la transparence. Le débat législatif hésite avec des dispositions sur la protection de certains lanceurs d'alerte et des dispositions protégeant le secret des affaires ou autorisant les écoutes massives.

Le livre joue un rôle particulier dans le lancement de l'alerte, car s'il permet de "**Délivrer l'Alerte**", il

permet également de **qualifier l'Alerte et son auteur**. Les 26 et 27 novembre, le livre ne sera donc pas un alibi culturel mais sera au centre du salon et rassemblera, auteurs, éditeurs, libraire indépendant, journalistes et toutes celles et ceux qui considèrent que la Convention Européenne des Droits de l'Homme "ne laisse guère de place pour des restrictions à la liberté d'expression dans le domaine des questions d'intérêt général" (CEDH arrêt du 12 février 2008 GUJA c/ Moldova).

Cette initiative est la seule qui rassemble tant de personnalités du lancement de l'alerte, sur une telle diversité de domaines, pour évoquer la protection des lanceuses et lanceurs d'alertes et celles des sources alors que le parlement vient d'adopter la loi dite Sapin II. **Le livre et l'expérience de l'écriture, les problèmes de l'édition, les procédures judiciaires dites "procédures bâillons", mais aussi les propositions pour plus de protection, tous ces sujets sont au programme**, grâce à l'engagement des invité-e-s du salon et du public qui sera présent pour les rencontrer.

Le programme complet ici : <http://deslivresetlalerte.fr/programme-salon-alerte/>